

Recensement militaire

Les jeunes gens (garçons et filles) doivent se faire recenser en mairie entre la date anniversaire de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Les personnes ayant acquis la nationalité française entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser à partir de la date à laquelle elle leur a été notifiée. Les jeunes gens qui ont omis d'accomplir cette démarche sont invités à régulariser leur situation.

Pièces à fournir : carte nationale d'identité, livret de famille français ou à défaut acte de naissance, justificatif de domicile récent.

> **Service Affaires civiles :**
04 74 45 71 86

Point info emploi

Le Point info de L'agglo est ouvert à tous les demandeurs d'emploi, les personnes qui souhaitent se former, changer d'orientation professionnelle ou se préparer à un entretien d'embauche. Une équipe d'animateurs prodigue tous les conseils et renseignements nécessaires pour s'orienter. Quatre centres sociaux assurent des permanences : Reyssouze, Pont-des-Chèvres, Vennes et Amédée Mercier. Ce service géré par L'agglo est gratuit.

> **Contact :** 06 87 02 61 81
ou 06 80 58 92 86

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Du 15 au 22 octobre, la semaine de la sécurité routière sensibilisera le public aux risques routiers. Des contrôles radars préventifs seront effectués par la police municipale. Les personnes âgées pourront tester leurs réflexes le jeudi 18 octobre de 14 h à 18 h lors des Rencontres d'automne sous le

marché couvert. Enfin, les élèves des écoles réfléchiront sur le thème "Du respect à la sanction".



Médiation et aide aux victimes

L'association d'aide aux victimes et médiation dans l'Ain (AVEMA) accompagne psychologiquement et juridiquement les victimes d'agression ou d'atteinte à la personne. Juxtant ses locaux, la Maison de la justice et du droit permet de mettre en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales et donne des informations sur les droits et les devoirs de chaque citoyen.

> **AVEMA, 1 rue de la bibliothèque,**
04 74 32 27 12

> **Maison de la justice et du droit,**
34 cours de Verdun, 04 74 14 01 40



MONOXYDE DE CARBONE, ATTENTION DANGER !

Les appareils de chauffage mal entretenus, les fumées mal évacuées, une mauvaise aération produisent du monoxyde de carbone (CO). Ce gaz mortel, inodore et invisible, provoque maux de tête, vertiges et nausées. Soyez vigilants ! Faites entretenir vos appareils par un professionnel tous les ans et ne bouchez pas les aérations de votre logement. En cas d'accident, aérez, évacuez les lieux et appelez les pompiers (18) ou le Samu (15).

> **Service d'hygiène et de santé :** 04 74 45 34 64

CONTACT MAIRIE

Mairie de Bourg-en-Bresse
Place de l'Hôtel de Ville
BP 90419
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
04 74 45 71 99
www.bourg-en-bresse.fr



OUVERTURE AU PUBLIC

Tous les jours de la semaine 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h. Ouverture du service Population à 9 h le lundi. Permanence le samedi matin de 9 à 12 h pour les services Etat civil, Elections, Affaires civiles, Régies municipales, Police municipale (1 bis avenue des Belges) et accueil général. Fermeture du service **Eaux-assainissement** le samedi matin. Fermeture du **service des Régies** le mercredi matin.

LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE

Laissez vos messages...

- sur le numéro vert :
0 800 00 10 53 (appel gratuit)
- sur Internet :
courrier@ville-bourg-en-bresse.fr

LES SERVICES DÉCENTRALISÉS DE LA MAIRIE

Les services décentralisés de la mairie assurent les prestations suivantes : délivrance de carte nationale d'identité, passeport, inscription sur les listes électorales, inscriptions scolaires, attribution et approvisionnement de la carte de restauration scolaire, carnets de tickets de bus, cartes de pêche et de baignade pour Bouvent, recensement militaire, etc.

PÔLE D'ANIMATION ET DE SERVICES AMÉDÉE MERCIER

57, avenue Amédée-Mercier
04 74 45 92 15

Ouverture :

- lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h
- vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30

MAISON DE QUARTIER DES VENNES

11, rue La Fontaine
04 74 32 17 90

Ouverture :

- lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h
- mercredi : 8 h 30 - 11 h 30
- vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 30
- un samedi sur deux : 9 h - 11 h 30